



République Française

CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE OUENNE
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2022

Présent(e)s : AUDEBERT Romain, BERNABE Sarah, DIAS DA COSTA Aurélie, DURRANDE Quitterie, EVRARD Elisabeth, GEAY James, LEMAITRE Thierry, PESLIER Philippe, TRICARD Pierre

Absent(e)s excusé(e)s : CAZAJOUS Cindy (pouvoir à EVRARD Elisabeth), BERQUIERE Benjamin, COUSSOT Etienne (pouvoir à TRICARD Pierre), HERJAN Mickaël, , PETIT Nathalie.

Date de la convocation : 7 février 2022

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2022
2. Budget primitif 2022 : vote
3. Travaux
 - Point à date
 - Convention d'entretien terrain multisports : renouvellement
 - Proposition de vente d'un terrain par un notaire
4. Implantation d'éoliennes à Saint Maxire et Faye sur Ardin
5. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Membres présents : 9, Pouvoirs : 2. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Elisabeth EVRARD est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2022

Aucune remarque n'étant portée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents.

2. Budget primitif 2022 : vote

Le Maire présente le budget et précise qu'en l'absence du compte de gestion, validé par le Trésor Public, les résultats de l'exercice 2021 seront votés ultérieurement au budget supplémentaire ainsi que les RAR 2021 (Restes A Réaliser). Le budget présenté est équilibré en dépenses et en recettes à 569 140.10 € en fonctionnement et à 104 740.10 € en investissement.

Les recettes d'investissement prennent en compte :

- 49 000 € de solde du DSIL obtenu pour les travaux de l'école
- 10 000 € correspondant au CAP 21 et au reliquat du CAP 79 octroyés par le Département.
- 14 000 € d'aide au titre du plan France Relance
- 30 000 € de remboursement de TVA
- 1740.10 € d'amortissements.

Les dépenses d'investissement sont prévisionnelles pour permettre la réalisation d'actions dégagées lors du débat d'orientations budgétaires dont notamment le financement nécessaire aux études pour la création d'une piste cyclable et d'un déplacement doux.

Après délibération, à l'unanimité des présents, les membres du conseil votent le budget primitif et autorise le Maire à procéder à son exécution.

3. Travaux

• **Point à date**

Les travaux de l'école sont terminés et le déménagement des classes se fera à partir du lundi 14 février. Des étagères



République Française

ont été achetées pour équiper le placard et les tableaux seront posés par les agents. Une réunion de chantier est prévue le mercredi 16 pour le lancement de la seconde phase des travaux qui débiteront par la démolition de la garderie (à l'exception des murs extérieurs) la semaine suivante. C'est au cours de cette réunion que seront définis, par l'organisme de contrôle de la sécurité, le périmètre du chantier et les accès à l'école. Un mot sera envoyé aux parents d'élèves pour leur préciser les modalités d'accès.

• **Convention d'entretien du terrain multisports : renouvellement**

La première adjointe rappelle que l'entreprise PCV Collectivités, installatrice de l'équipement, a été choisie car elle pouvait en faire l'entretien. La convention signée est arrivée à échéance ; son renouvellement avec un montant fixe de 359.90 € TTC pour les 3 années à venir, est proposé.

M. le Maire sollicite donc les membres du conseil pour l'autoriser à signer la convention.

A l'unanimité des présents, les membres du conseil donnent leur accord.

• **Proposition de vente d'un terrain par un notaire**

Un notaire est chargé, par des propriétaires particuliers, de la vente d'un terrain boisé et propose à la commune de l'acheter.

Compte tenu de son positionnement isolé par rapport aux autres propriétés de la commune, les élus ne souhaitent pas donner une réponse favorable et charge le Maire de faire une réponse négative.

4. Implantation d'éoliennes à Saint Maxire et Faye sur Ardin

Les élus regrettent l'implantation de ces 2 projets, d'une part, de la localisation en bordure de la commune et, d'autre part, du fait que le département des Deux Sèvres est le département de la région Nouvelle Aquitaine qui en compte le plus.

Le Maire fait également part de son étonnement sur le porteur qui est une société privée, ENERTRAG et non la régie du SIEDS. Il adressera un courrier circonstancié à la préfecture.

5. Questions diverses

- Pour permettre des travaux de réfection d'un mur de clôture d'un particulier, la route de la Pierredière sera fermée et une déviation mise en place le 17 février 2022.

- Plusieurs associations hors commune ont demandé des subventions. Comme les années précédentes, les élus ne souhaitent pas donner une suite favorable.

- Une nouvelle carte électorale sera éditée pour les prochaines présidentielles. Elle comporte un QR code qui permet l'accès à l'ensemble des démarches liées aux élections (changement d'adresse, s'inscrire, procuration...Etc.)

Fait à Sainte Ouenne, le 14 février 2022
Le Maire,